

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN Comité de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS

Chef, O. Vincelle
Asile d'Aliénés
QUÉBEC
ÉDITEUR
G. DESILLES

Feuilleton du JOURNAL.

L'ÉTOILE DE TUNIS

Ferdinand comprenait que la terreur qui maîtrisait Agla n'était pas dénuée de fondements, mais la parole qu'il avait donnée la veille aux deux prisonniers était pour lui inviolable. Il promit à sa mère le dévouement le plus filial, et ajouta :

— Les anges du Ciel vous couvriront de leurs ailes, mère chérie ! Mais avant de songer à votre fuite, il faut, de toute nécessité, que cette nuit même, je m'acquiesce, avec Théodule mon maître, d'un devoir de la plus haute importance. Ma mère, ajouta-t-il en s'exprimant avec plus de clarté, si je reste ici, la tête du comte et celle de sa fille seront tombées avant le lever du soleil ; tandis que pour vous, il n'y a rien à craindre, du moins jusqu'à demain. Restez paisiblement dans votre appartement, fermez la porte, et, aussitôt que les chrétiens seront embarqués, je reviendrai vers vous comme un ange protecteur. Si mon maître venait vous voir, ajouta-t-il en embrassant Agla, dites-lui que je suis allé sur le rivage de la mer, afin d'assurer la fuite des chrétiens.

L'infortunée, en le voyant sortir, se mit à pleurer amèrement. Elle le rappela, et le pressa convulsivement sur son cœur comme si quelque chose lui eût dit que c'était pour la dernière fois.

— Du moins, resta près de moi cette après-midi, lui dit-elle en pleurant, passe à mes côtés. O Dieu ! tu me quittes, je suis seule, et je sens déjà qu'une indicible frayeur me tue...

— Ma mère, les anges de Dieu se tiendront près de vous, car vous êtes la fidèle servante du Seigneur. Neus nous reverrons.

Agla leva les yeux, mais son fils avait disparu.

Midi sonna, sans que Théodule et Agla fussent parvenus à savoir où il se trouvait. La fête commença au château. Les festins les plus splendides que Valida eût jamais fait préparer pour son royal époux n'étaient qu'une ombre de celui qu'elle avait commandé pour célébrer cette mémorable circonstance. On ne voyait dans Tunis que des chars superbes, ou des coursiers richement caparazonnés, conduisant, au palais du vieux corsaire, la foule des courtisans et la noblesse tunisienne. Les tables étaient chargées des mets les plus délicats et des vins les plus exquis. Partout éclatait l'opulente splendeur orientale. La plus pure joie semblait briller dans les regards du Bey. De temps à autre cependant, lorsque sa mémoire lui rappelait Agla et Ferdinand, on voyait un léger nuage passer rapidement sur son front, et le rembrunir.

L'allégresse la plus vive, le vin qu'il prenait en grande quantité, au risque de s'enivrer, coloraient d'un rouge écarlate la rude figure de Muley, assis à côté de son père. Rustan portait de fréquents toasts à son jeune élève, dont les convives acclamaient à l'envi les brillants faits d'armes et l'invincible courage. Une bruyante musique retentissait sous les riches lambris de l'immense salle, qu'embaumaient les plus suaves parfums. Tous, depuis le prince des corsaires jusqu'au dernier de ses esclaves, se livraient sans réserve à l'allégresse... Valida elle-même sut cacher, sous le masque de la plus parfaite sérénité, les remords que lui causait le crime exécrable que son imagination lui représentait déjà comme accompli. Le fatal moment approchait...

Pendant que le tumulte régnait dans l'intérieur du palais, Théodule, attendant toujours son élève, se promenait seul dans le jardin. Agla tremblait dans l'attente de son sort prochain. L'explicable retard de Ferdinand inquiétait tellement le vieux médecin, qu'il résolut d'aller vers le soir d'aller dans l'appartement d'Agla, espérant vaguement le trouver auprès d'elle. Quelle ne fut pas sa stupéfaction ! la chambre était vide, et il ne put découvrir aucune trace de celle qui l'habitait peu d'heures auparavant.

— Oh ! malheur ! s'écria-t-il, qu'est-elle devenue ? Agla ! Agla !... Elle a disparu ! Où trouver de la lumière ?... Agla ! Depuis longtemps déjà elle voulait s'enfuir ; elle est partie, mais où ? Agla !... ô mon Dieu !...

Sans prêter la moindre attention aux clameurs qui retentissaient dans la salle du festin, il se rendit au plus vite chez le geôlier. Mais Ferdinand n'y était pas. Il ne pouvait non plus être près du comte dans la prison, dont il aperçut les clés suspendues à la muraille.

— Je ne sais plus que faire, dit-il alors

au comble de l'inquiétude. Si, par hasard le jeune Abdul revenait ici avant moi, Sadick, tu lui diras que son maître est allé à sa rencontre sur le rivage. Les pauvres prisonniers ont probablement faim porte-leur à manger.

Théodule se retira. Derrière lui disparaurent bientôt les tourelles de la vieille forteresse, que rongissaient encore les derniers feux du soleil couchant.

X. — LA PRÉCIEUSE CASSETTE.

Le moment fatal choisi par Valida pour remplir la cassette destinée à son époux était arrivé. On n'avait point vu sortir Agla, ni son esclave la plus dévouée... On alluma les lampes de vermeil dans les immenses salles du palais de Tunis. Leurs brillantes flammes se reflétaient sur les riches et somptueux lambris. Déjà une sorte d'engourdissement s'était emparé de tous les convives. Se levant alors seule entre tous, et roulant dans son esprit quelque chose d'effroyable, la mère de Muley se rapprocha de son royal époux et murmura tout bas à son oreille :

— N'oubliez pas, seigneur, la promesse que vous m'avez faite.

— Faut-il donc que tu viennes ainsi troubler ma joie ? répondit le Bey.

Et il devint triste, car le remords rongeaient sourdement son âme au milieu des bruyantes symphonies.

— Ma mère, dit Muley à son tour, pour quoi donc ne vous livrez-vous pas au plaisir ?

Le Bey reprit :

— Tu es triste, femme, et presque insupportable ; laisse-nous donc en paix.

Valida sortit. Le boureau qui l'attendait dans le corridor, s'approcha d'elle et lui dit :

— C'est fait !...

Lorsqu'elle vint se remettre à table, Muley aperçut une tache de sang sur sa robe ; il lui demanda ce que cela signifiait.

— C'est du sang de pigeon ! répondit-elle avec tristesse, et pouvant à peine soutenir le regard de son fils.

Elle détourna la tête, et apercevant subitement ses traits dans une glace, elle pâlit.

— Vous auriez au moins dû nous en faire goûter, ma mère, reprit le jeune pirate.

— Certes, répondit-elle, si son fils s'était trouvé à cette table, je lui en aurais donné...

Elle avait perdu la voix ; son visage et ses mains étaient glacés.

Inquiet de l'absence d'Agla, le Bey demanda ce qu'était devenue la mère de Ferdinand ; mais Valida n'était plus là. Agité alors par un terrible pressentiment le père regarda son fils. L'effroi se peignit sur ses traits ; son cœur se serra. Il venait soudain de perdre et le plaisir qu'il avait à boire et le goût de la plaisanterie, qui, il n'y a que peu d'instants, amusait au plus haut point la société. Une muette et glaciale gravité se dessina sur sa physionomie, et sur celle de tous les convives. On eût dit une réunion de spectres.

Valida revint, suivie de deux esclaves noirs, qui portaient une longue caisse soigneusement fermée. Elle était faite de l'ébène la plus riche, et incrustée, dans toutes ses parties, de l'or et de l'argent le plus pur. Le Bey, devant lequel, sur un signe de leur maîtresse, les deux porteurs avaient reçu ordre de déposer leur mystérieux fardeau, recula son siège par un mouvement involontaire.

— Femme, que contient donc cette caisse ? dit-il.

Valida fit signe aux esclaves de se retirer, et imposa silence à la musique qui jouait sur la galerie. Cymbales, trompettes et instruments à cordes devinrent muets tout à coup. La mère de Muley déposa sur le couvercle de la caisse cette même petite croix qu'Agla avait toujours portée en secret, et dit :

— Il ne faut pas que la croix manque au cerceuil du chrétien !

A ces mots, le sang se glaça dans les veines de tous les assistants.

— Valida elle-même ressemblait plus à un cadavre qu'à un être animé.

— Que signifie tout cet appareil ? demanda de nouveau le Bey.

Lorsque le souverain d'Alger, mon père, répondit Valida les yeux toujours fixés sur la caisse d'ébène, et éloignant de son front mouillé d'une sueur de glace quelques cheveux qui y étaient éparés, m'envoya à la cour du Tunis pour devenir votre femme, vous rappelez-vous encore, seigneur, que vous me fîtes présent de cette même caisse, alors remplie des bijoux les plus rares ? Or, y voyait exposés, dans un ordre admirable, des pierres précieuses de tous genres, diamants, saphir, émeraudes, dont les nuances charmaient le regard. Il m'était alors permis de me livrer à une joie d'enfant ; j'étais innocente, j'étais heureuse. Le firmament parsemé de ses myriades d'étoiles, pendant une belle nuit d'été, pâlisait au-

près de l'éclat enchanteur qu'avait pour moi cette cassette, lorsque pour la première fois j'en ôtai le couvercle. J'étais la femme la plus heureuse de la terre, et je l'ai été... jusqu'à ce qu'une esclave mauresque parut dans votre palais. Mon bonheur alors s'évanouit comme une ombre. Que de fois, seigneur, lorsqu'elle était assise à vos pieds, avec son air profondément hypocrite, ne m'avez-vous pas traitée de femme insensible et orgueilleuse ? J'ai de l'orgueil, il est vrai ; et je me glorie d'en avoir montré devant Agla, cette fille d'un marchand de chameaux ! Cependant, je ne veux pas être ingrate envers vous, seigneur. Depuis longtemps, je mets mon esprit à la torture pour savoir le présent que je pourrais faire à mon illustre époux ; j'ai enfin trouvé quelque chose digne de vous, et je me suis empressée de vous le présenter dans cette même cassette. Le reste viendra plus tard... Quoi ! vous n'êtes pas satisfait ? Ouvrez, seigneur, ouvrez, et voyez !...

Elle plaça une clef dans les mains du Bey, et sortit précipitamment de la salle.

Il fallut un courage extraordinaire à ce vieillard consterné pour qu'il se décidât à soulever ce mystérieux couvercle. Il fit enfin un mouvement ; sa main tremblait. Il recula soudain, jassa retomber le couvercle, et couvrit son visage de sa robe pour ne pas voir l'œuvre monstrueuse d'une femme cruelle. Muley ouvrit à la place de son père. Cédant à curiosité, le Bey jeta un regard rapide dans la caisse entr'ouverte, et retomba aussitôt en arrière, en faisant entendre un sourd gémissement, expression d'une indicible douleur. Son visage devint pâle comme le marbre. La terreur éprouvée par le Bey avait violemment saisi tous les autres convives. Le cœur de Muley lui-même se souleva, car dans cette caisse mystérieuse était étendue, sans mouvement, le cadavre de l'ennemie jurée de sa mère. Elle gisait étranglée dans cette riche bière.

C'en fut de la joie et de la fête : les coupes restèrent pleines, les mets les plus friands avaient perdu leur saveur. Les convives atterrés entouraient le lugubre lit de mort de l'infortunée. Tous la plaignaient et maudissaient le forfait presque incroyable de l'infâme algérienne. Le vieux corsaire cacha son visage contre le dossier de son siège, et répandit un torrent de larmes.

(A continuer.)

La contagion révolutionnaire.

(Du Journal de Rome)

La France a été livrée en proie à la Révolution par ses vainqueurs de 1870. Les pièces du procès d'Arnim ne laissent aucun doute à cet égard. Il a semblé, non sans raison, au chancelier allemand, que le fléau révolutionnaire devait achever la ruine commencée par la terrible rançon et par l'ouverture des frontières.

Mais il est de la Révolution comme du choléra : les cordons sanitaires et les quarantaines peuvent regarder, mais non arrêter, la contagion ; le vibron morbide s'infiltré à travers les obstacles ; les obstacles mêmes l'accumulent au foyer et rendent sa propagation plus malaisée. Toujours quelque canal souterrain introduit l'ennemi subtil dans la place voisine.

M. de Bismarck, rassuré désormais contre toute velléité de revanche française, a trouvé à Berlin même des ennemis fort redoutables. Les socialistes et les anarchistes ont engagé contre le formidable empire une lutte contre laquelle la stratégie de M. Moltke serait impuissante, et cette lutte ne touche pas à sa fin. Or, ces socialistes et ces anarchistes n'ont-ils aucune parenté, aucune affinité avec leurs frères de France ?

La France est bornée au nord et au midi par deux monarchies, forts amies de l'Allemagne, la monarchie belge et la monarchie espagnole.

Le mouvement républicain s'y développe d'une manière effrayante.

On sait que des renforts nombreux sont venus de Paris pour aider les gendarmes de Belgique à assommer les catholiques. Ces rues révolutionnaires ont semé à Bruxelles la doctrine républicaine. La semence lève à vue d'œil. L'insulte au roi est quotidienne dans cette ville et le cri de : " Vive la république ! " est le mot d'ordre de toute émeute.

C'est en France que M. Zorilla a organisé librement, à l'aide de fonds d'une origine fort suspecte, les tentatives, heureusement avortées, de *pronunciamientos*. C'est en France que M. Castelar compte ses plus intimes amis. L'orateur républicain ne dédaigne pas de collaborer aux journaux officieux de la France.

Il est chez lui parmi les hommes actuellement au pouvoir.

Eh bien ! M. Castelar parcourt aujourd'hui

d'hui les provinces de la Biscaye, et s'y fait faire des ovations. Ces provinces sont limitrophes de la France.

Si le gouvernement d'Espagne n'avait donné maintes preuves d'énergie et d'habileté, si le jeune roi Alphonse ne s'était montré, en de nombreuses circonstances, résolu à défendre son pouvoir, à garantir, par tous les moyens, à son noble pays, le bienfait de la paix publique, on ne saurait dire où s'arrêteraient des menées sans cesse étouffées, sans cesse renaissantes, et un incendie toujours alimenté au même foyer.

Il n'est pas ici question de la forme du gouvernement. La Révolution n'est pas nécessairement inhérente à toute constitution républicaine, nous le savons, non plus que la loi chrétienne ne régle nécessairement toute monarchie. Mais les révolutionnaires de notre siècle trouvent dans la forme républicaine celle qui favorise le mieux leurs desseins. Ils veulent abriter leurs entreprises derrière l'anonymat, derrière l'irresponsabilité universelle qui est le privilège de cette forme de gouvernement, telle qu'elle est comprise de nos jours.

Que la république soit établie depuis Anvers à Gibraltar, la monarchie italienne, non plus que la portugaise, ne tardera pas à rejoindre les monarchies espagnole et belge, et la face politique de l'Europe est changée. La démagogie dispose d'une part de l'Europe bien autrement importante et presque aussi vaste que les larges espaces occupés par l'autocratie moscovite.

Quelle serait la conséquence d'un tel changement, dont l'hypothèse n'a rien de chimérique ?

La franc-maçonnerie serait plus puissante que M. Bismarck, que l'alliance des trois empereurs, car au sein même des trois empires, elle compterait d'innombrables alliés.

Ce n'est pas en vain que Léon XIII a dénoncé à tous les États le péril qui les menace, en même temps que la société civile. Car l'Europe ne pourra être sauvée que par les doctrines développées dans l'encyclique *Humanum genus*.

BELGIQUE

Bruxelles, 22 septembre.

A moment où le sort de nos institutions est si gravement compromis, il semble que le roi mu par un sentiment très vif de conservation, s'attache à suivre plus strictement que jamais les principes de la monarchie constitutionnelle.

Le discours adressé par Sa Majesté à la députation des bourgeois libéraux — vous l'avez publié — peut passer pour un chef-d'œuvre du genre. L'intention de respecter les vœux de la majorité parlementaire, qu'elle qu'elle soit, y est exprimée avec une particulière insistance. Ce langage si correct n'est pas pour plaire aux libéraux, pour qui l'introduction de la carte forcée dans la partie politique est de tradition. Je vous dirai tantôt par quels cris on l'a accueilli. Il a satisfait les catholiques, qui y ont retrouvé l'accent de Léopold Ier, le monarque respectueux et rigide observateur des formes parlementaires.

La sanction de la loi scolaire, implicitement annoncée dans le discours royal, ne pouvait faire l'objet d'un doute pour aucun homme sérieux. Pourtant, lorsqu'elle a paru officiellement au *Moniteur*, elle a donné lieu dans la presse libérale à toute une comédie de lamentations hypocrites, faces voilées, mains levées vers le ciel, prosopopées pathétiques, comme si la nation était plongée dans le deuil le plus noir. Pour accompagner ces pleurs et ces grincement de dents, il fallait un peu de mise en scène, la politique de *grande voirie* s'imposait. Cela n'as pas manqué. Depuis quelques jours, matin et soir, grands déploiements de police, de gendarmerie, de garde civique pour maintenir l'ordre. Les ministères, le palais du roi, l'Hôtel-de-Ville sont gardés par des postes ; le soir, la circulation est interdite dans certaines rues ; on ne rencontre que des patrouilles faisant un grand bruit de bottes ; la milice citoyenne, composée pour la plus grande part de petits boutiquiers, se donne un air grotesquement farouche ; les chefs de cette milice avocats prud'hommesques ou épiciers obèses, prennent des mines de conspirateurs ; ils brandissent leur sabre en hurlant d'une voix qui semble altérée de sang, tant ils veulent la rendre léroce : *Porrtrez arrimes! en avant marrché ; une, deux, une, deux !*

Comme toujours, ces exhibitions de fantoches dignes d'Offenbach, obtiennent auprès des gamins, des collégiés et des voyous, qu'ils mettent en joie, un beau succès de curiosité. Il suffit que la garde civique se porte quelque part pour que dans la rue, jusque là déserte, se forme un rassemblement pe loustics et de polis-

sions. Les badauds sont là pour voir les soldats,—et réciproquement. Un plaisant disait hier, en voyant des soldats citoyens en faction passé minuit, dans un quartier absolument tranquille : " C'est la garde civique qui empêche les perturbateurs de dormir. "

L'inutilité, l'impuissance, le caractère vexatoire, le danger même de la garde civique ont reçu depuis un mois une démonstration péremptoire. Cette fois-ci, pas plus qu'en 1870, qu'en 1857, elle n'a su empêcher les désordres ; loin de là, lorsqu'elle ne les a fait naître, elle les a tout au moins encouragés par son inertie et sa faiblesse. Servante des loges, auxquelles tous ces chefs sont inféodés, elle est plutôt faite pour inspirer la défiance. Sous prétexte de venir en aide à la police et uniquement pour satisfaire la vanité de capitaines et de commandants très galonnés, aimant à jouer au soldat, on a inutilement dérangé presque tous les jours des citoyens actifs et occupés, au grand détriment du commerce et des affaires. Puisse cette expérience concluante décider nos représentants à voter la suppression de cette institution ridicule.

À dire vrai, les troubles que l'on essaie de fomentier à Bruxelles n'ont pas eu jusqu'ici beaucoup d'importance, et l'on peut espérer que dans quelques jours tout sera rentré dans le calme. Les gens rangés sont impatients de pouvoir vaquer paisiblement à leurs affaires.

Ce qu'il y a de plus important à noter dans les manifestations de ces derniers jours, ce sont les attitudes dont la royauté a été l'objet. Le refrain libéral de 1875 et de 1870 :

Au balcon
Roi de carton
Grand c...on

s'est fait entendre de nouveau. On a crié : " vive la république ! " on a sifflé devant le palais du roi. Les libéraux, quand ils boudent, prennent toujours ce ton-là. Leurs journaux ont fait chorus. Depuis la grave *Indépendance* jusqu'au servile *Echo du Parlement* depuis la bourgeoise *Étoile Belge* jusqu'à la doctrinaire *Flandre libérale*, tous se sont permis contre le souverain les attaques les plus irrévérencieuses. Ils ont été jusqu'à saper le principe même de la monarchie, déclaré par eux un " rouage inutile " du moment qu'il ne sert pas docilement tous les caprices. Chez les petites feuilles, ce sont des outrages quotidiens. La personne de la reine n'est pas respectée.

Le *National*, journal libéral qui affiche des tendances républicaines, adopte le style du Père Duchêne. Il affecte d'appeler le roi M. Cobourg, la reine, l'autrichienne ou Mme Cobourg, comme on disait en 93 " le citoyen Capet ".

On espère, par cette attitude, par ces menaces de révolution, intimider le roi et l'amener à rappeler la gauche au pouvoir. La paix ne serait qu'à ce prix. C'est du pur chantage. Ce procédé donne la mesure du respect que les libéraux ont pour Sa Majesté. Mais cette vieille tactique est usée. Le roi est à merveille au courant de la situation. Il sait de quel côté sont les soutiens assurés, les attachements désintéressés. Ce n'est pas maintenant que le libéralisme belge, suivant sa pente naturelle, emboîte le pas des radicaux et des républicains des autres nations de l'Europe, que notre roi commettrait cette faute de décourager les sympathies qui lui demeurent acquises. Le parti catholique, après avoir été longtemps son appui le plus ferme, est aujourd'hui son unique sempart contre l'invasion démagogique.

POUR RIRE

Sur le boulevard :
— Ah ! mon pauvre ami !... mais tu deviens chauve.
— Moi... tu est fou ; regardo... j'ai encore beaucoup de cheveux.
— C'est vrai, c'est vrai... on peut même les compter.

Bidou, soldat de deuxième classe, rentre du Tonquin avec une jambe de bois.
— Noble héros, fait M. Prudhomme, grâce à vous, la France a un pied en Chine.

Bidou, simplement :—Je crois Bien, c'est moi qui le lui ai laissé.

Ce pauvre Cabassons a eu l'idée baroque de se marier.
Après présentation, ou l'a repoussé.
— Je me suis donc mal conduit ? demande-t-il à son ami.
— Pas précisément.
— Ai-je commis quelque faute contre les usages ?
— Non... Une faute d'impression, seulement.

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI, 16 OCTOBRE 1884

Les Chefs libéraux aux Trois-Rivieres.

Mardi soir a eu lieu à l'hôtel-de-ville, la grande assemblée convoquée par M. Barthe et ses amis de cette cité pour donner une plus forte organisation au parti libéral dans le district.

On avait promis mer et monde pour cette démonstration, envoyé des milliers d'invitations et mis hors d'haleine notre crieur public qui avait passé la journée à inviter aux quatre coins de la ville, les citoyens à aller entendre les chefs libéraux, MM. Mercier, Laurier, Langelier etc., etc.

A l'heure indiquée pour l'assemblée, la grande salle de l'hôtel-de-ville ornée de drapeaux rouges, était assez bien remplie; il y avait environ 600 auditeurs.

Mr G. B. Houlston, le président du comité d'organisation ouvrit la séance par une adresse de bienvenue en anglais à M. Mercier. Il fut suivi par M. S. Lotinville autre membre du comité qui présenta, à son tour, une autre adresse au Chef; elle était en français cette dernière et témoignait à M. Mercier de l'admiration et des sympathies de la phalange libérale.

M. Mercier remercia courtoisement, fit l'éloge de l'hospitalité et de la politesse des trifluviens, affirma son admiration pour les deux hommes qui président aux destinées religieuses et judiciaires de la cité, Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivieres, et l'hon Juge Bourgeois, puis annonça qu'il allait parler politique.

Après avoir traité assez longuement de l'autonomie des provinces, de la nécessité et des avantages de leur maintien, il aborda la question des finances provinciales. Il établit le montant du passif de la Province, fit la distinction des dettes consolidées et des dettes flottantes, attaqua les administrations conservatrices au sujet de la vente du chemin de fer du Nord, des contrats de construction des édifices parlementaires, et s'efforça de démontrer que l'administration Ross n'était que la continuation de celle de MM. Mousseau et Chapleau.

Pendant le développement de tous ces sujets qui dura deux longues heures, M. Mercier parla avec lucidité, correction et une politesse exquise envers ses adversaires politiques.

Il fut écouté avec attention, mais l'auditoire est resté froid. Ce déluge de chiffres pendant deux heures durant avait complètement noyé l'enthousiasme des plus ardents libéraux.

Pour être exact, il faut admettre que ce discours qui n'aurait pas manqué d'être regardé comme une excellente pièce dans l'enceinte législative, ne convenait nullement à la circonstance; de là l'effet négatif qu'il a produit.

M. Laurier lui succéda. Il fut accueilli très froidement, tout aussi froidement que la peroration de M. Mercier. Beaucoup d'auditeurs manifestèrent déjà de fortes velléités de se soustraire à l'ennui qui envahissait la salle.

L'orateur commença par déclarer que la politique fédérale est d'une importance absolument nulle comparée à la politique provinciale; puis il dit qu'on ne pouvait regarder comme un vrai gouvernement, toute association d'hommes qui dirigent les affaires publiques, non pas dans l'intérêt général, mais dans leur intérêt personnel. La vente du chemin du nord, et surtout l'affaire Mousseau—de Beaufort et le contrat Charlebois furent les thèmes sur lesquels il s'appliqua à broder pour établir que la Province de Québec n'avait pas de gouvernement digne de ce nom depuis cinq années, mais qu'elle est à la merci de spéculateurs qui s'enrichissent au dépend du public.

Les amis de M. Laurier qui comptaient sur une pièce d'éloquence, restèrent complètement désappointés. Peu de clarté, pas d'entrain, pas de mouvements oratoires, rien que du réchauffé et des banalités. D'un autre côté, M. Laurier avait en le malheur d'emprunter pour la circonstance, un ton d'une prétention exagérée joint à un fort accent étranger qui a fait dire à nombre d'auditeurs qu'il s'exprimait comme un anglais qui commence à parler le français. C'était plus qu'il en fallait pour achever de décourager les gens. Aussi, il parlait à peine depuis vingt minutes que la salle commença à se vider. A la fin de son discours les portes n'étaient pas assez grandes pour le nombre des fuyards.

MM. Barthe, Pacaud et J. Bureau qui dirent quelques mots après lui, s'adressèrent à des banquettes vides: il ne restait pas cent personnes dans la salle, et 11 heures n'avaient pas encore sonné.

Voilà à quoi s'est réduit cette démonstration organisée à grand frais: à un véritable fiasco.

Nous n'avons pas à faire de longs commentaires sur cette déconfiture phénoménale au point de vue de l'effet politique.

Nous ferons seulement une simple observation.

M. M. Mercier et Laurier ont été corrects et véridiques en démontrant que nos finances sont dans un état menaçant,

que la vente du chemin du Nord a été une perte énorme pour la province, que les transactions du genre de celle de Charlebois et de Beaufort sont honteuses, qu'enfin ce n'est pas un gouvernement digne d'une nation qui se respecte, celui qui gère les affaires publiques pour le bénéfice de ses membres.

Ce sont là des choses vraies que nous sommes les premiers à admettre. Mais leur erreur, c'est de n'avoir pas songé qu'ils parlaient ici à un auditoire qui n'avait pas encore oublié que l'administration Joly - Mercier avait fait une trouée énorme dans le budget; qui se rappelait comme d'hier l'affaire des knots-locks, de la ferme Gowan, des terrains de Thetford, de l'ameublement de l'école Normale de Montréal, aussi bien que de l'absence de M. Mercier de la Chambre lorsque les honnêtes députés combattaient contre la vente du chemin du Nord, que lui-même n'avait pas alors le courage de dénoncer.

En flagellant comme ils l'ont fait le chantage politique, MM. Laurier et Mercier ignoraient encore sans doute que l'affaire des \$5,000 donnés par M. Sénécal, que celle des \$1,500 payés par le même spéculateur à propos du Tunnel sont parfaitement connues ici comme ailleurs.

Ils ignoraient surtout, ces Messieurs, que Trois-Rivieres a été le principal théâtre des gaspillages et des tyrannies de leur gouvernement modèle. Le choix de l'Orateur M. Turcotte et les circonstances qui l'ont entouré; la construction du *loop-line* des destitutions en masse des employés conservateurs de la ville et du district; la conduite des affaires de la Couronne ou avocats et médécins libéraux trouvaient leur petite affaire, enfin les poursuites tyranniques de trois ou quatre cents censitaires (dont un bon nombre se trouvaient dans l'auditoire), ordonnées dans le simple but de créer des rentes à un avocat de leurs amis, celui même qui venait de leur présenter une adresse française si chaleureuse; tous ces faits de date assez récente, étaient encore présents à la mémoire de ceux devant les quels ils faisaient étalage de vertu, d'abnégation, de générosité et de patriotisme.

Est-il étonnant après cela qu'un froid glacial ait accueilli leurs périodes ronflantes et que la salle se soit vidée à sec au beau milieu de leurs efforts oratoires?

nitroglycerine des matières poreuses, notamment de la silice.

La dynamite produit la détonation au moyen d'une amorce fulminante.

Pour faire sauter les bâtisses parlementaires, on a dû se servir toute fois d'une petite batterie électrique. A cette batterie devait être relié un appareil d'horlogerie, un marteau qui, à un moment donné a dû venir frapper sur la capsule de la cartouche de dynamite et provoquer l'explosion que l'on sait.

Les brefs pour l'élection de Mégantic sont émanés. La nomination aura lieu le 22 octobre et la votation le 29.

On dit que M. Poirier a retiré sa candidature en opposition à M. Linière Taschereau, au comté de Beauce. La campagne électorale est commencée.

Le *Novelliste* donne un menu fantaisiste du diner offert aux chefs libéraux à Chateauguay; c'est plein de malice:

Potage—Soupe chaude à la Benjamin.
Poisson—Morue barbue à la Charles Langelier, sans maigre.
Entrées—Poulet sauté à l'Electeur, queue de castor à la Tarte.
Rôtis—Filets du taureau de Valcartier, dinde dangereusement embêté.
Froid—Cochon de Sénécal, langue de Pacaud.
Mayonnaises—Mayonnaises de veau, de cochon, de taureau à la coalition.
Légumes—Choux à la Mercier, Blé dinde à la Fréchette.
Entremets—Légion d'yeux noirs voltigeant, lanternes chinoises ravissantes, Tartes feuilletées.
Desserts—Biscuits assortis, pommes cuites, raisins trop verts, arête-noix ou serre-écrou, fromage raffiné, et coco de Pacaud.
Boissons—Eau du canal Lachine et des tyaux Beemer, petite bière de St Gabriel.

ACTES OFFICIELS

LE NOUVEAU LT GOUVERNEUR

La *Gazette du Canada* de samedi dernier contient les nominations suivantes:

"Il a plu à Son Excellence le gouverneur général de faire la nomination suivante, savoir:

"Outaouais, 4 oct.

"L'honorable Louis-François-Rodrigue Masson, de Terbonne, dans la province de Québec, lieutenant gouverneur de la province de Québec, le et après le septième jour de novembre prochain, vice l'honorable Théodore Robitaille, dont le terme d'office est expiré."

"Il a plu à Son Excellence le gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes sous le grand sceau, Joseph Bolduc, de Saint-Victor de Tring, dans le comté de Beauce, écuyer, et de le nommer pour la division électorale de Lauzon, dans la province de Québec en remplacement de l'honorable Christian-Henry Pozzer, décédé."

Le Grand-Tronc et le Pacifique.

Au sujet des difficultés qui existent entre le Grand-Tronc et le Pacifique à propos du chemin du Nord et des projets qui surgissent de tous côtés, le *Quotidien* de Lévis fait les remarques suivantes:

Tout le monde sait que le chemin de fer du Nord perdrait beaucoup de sa valeur s'il cessait d'être en perspective la continuation du Pacifique jusqu'au port Québec. On assure maintenant que la compagnie du grand-Tronc, ne pouvant venir à une entente avec les magnats du syndicat pour l'échange de certaines lignes dans Ontario, serait disposée à remettre cette propriété au gouvernement. Cette nouvelle lancée dans le public par l'*Etendard* est formellement niée par M. Sénécal dans une correspondance à la *Minerve*.

"L'achat du chemin de fer du Nord par le gouvernement local, écrit-il, ne forme partie d'aucun de mes projets, et je n'ai nullement l'intention de me mettre au service du gouvernement fédéral ou local à quelque titre que ce soit".

Une chose certaine, cependant, c'est que le mois d'octobre ne se terminera pas avant que l'on ait de nouveau au sujet de ces deux chemins de fer du Pacifique et du Nord.

Le chapitre 8 des statuts de la dernière session fédérale contient une clause—la troisième—qui se lit comme suit:

"La compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, pourra dans les six mois qui suivront la passation de cet acte, acheter, le chemin de fer du Nord de la Jonction St Martin à Québec, ou pourra en obtenir le contrôle, ou pourra faire avec les propriétaires du dit chemin tous arrangements qui pourront permettre à la compagnie du chemin de fer du Pacifique de prolonger son chemin de fer jusqu'à Québec, à défaut, les dispositions contenues dans les trois sections suivantes prendront effet."

Les trois sections auxquelles il est référé permettent à la compagnie du Pacifique de faire les arrangements nécessaires pour la construction d'un ligne indépendante du chemin du Nord à partir de son

terminus ou de tout autre endroit quelconque en haut de St-Martin jusqu'au port de Québec;—et un octroi de \$6,000 par mille lui est assuré pour la construction de cette ligne.

Cet acte a été sanctionné le 19 avril dernier. Les six mois devront donc expirer le 19 octobre courant.

Si donc, d'ici à dix jours, la compagnie du pacifique n'en vient pas à une entente pour l'achat ou l'affermage du chemin de fer du Nord, la clause 3ème du chapitre 8 aura cessé d'avoir son effet, et tout arrangement avec le Grand-Tronc pour le prolongement du Pacifique jusqu'à Québec par le chemin du Nord sera impossible, sans au moins une nouvelle législation.

Ce qui restera en force, sera les trois sections suivantes qui pourvoient au prolongement du Pacifique à Québec au moyen d'une ligne indépendante et d'un octroi de \$6,000 par mille auquel cette compagnie aura droit si elle commence cette ligne dans les six mois suivants.

On sait qu'il y a eu, depuis la dernière session, des tentatives sérieuses auprès du Pacifique pour achever le chemin de fer du Nord. Arrivera-t-on à quelque résultat définitif avant le 19 octobre, c'est ce que l'avenir nous dira?

Le *Novelliste* a commencé hier à traiter l'importante question de savoir ce qu'il faudra faire si l'on n'en arrive à aucune entente.

Notre confrère croit qu'il faudra forcer le Pacifique à construire une nouvelle ligne de Saint-Martin à Québec.

Voici les raisons qu'il en donne. Nous croyons devoir les reproduire, car cette question intéresse au plus haut degré l'avenir de Québec.

"Un chemin, dit-il, qui partirait de Lachute, de Ste-Thérèse ou de St-Lin, pour venir rencontrer le chemin du lac-St-Jean, en arrière de St-Raymond, traverserait un pays riche et ouvrirait dans le Nord tout un champ nouveau à la colonisation. Québec se trouverait en communication avec les districts agricoles du Nord entre Montréal et Québec, par une voie rapide et courte, sur une profondeur d'à peu près 15 ou 20 lieues. Avant peu d'années, toute cette région serait établie et prospère, et l'élan pour la colonisation au Nord de cette ligne serait donné. Ce serait un grand pas de fait pour l'établissement de cette vaste contrée qui s'étend au Nord du St-Laurent, entre le Saguenay et l'Ottawa.

"Cet avantage seul serait d'un prix immense pour Québec et pour la province."

"De plus, si le Pacifique construit ou fait construire une ligne indépendante, il aura un grand intérêt au moyen des capitaux qu'il y aura investis ou pour le montant desquels sa responsabilité sera engagée. Tandis que si l'Intercolonial se rend à Montréal, l'intérêt du Pacifique s'arrêtera là, il y fixera son port d'expédition. Et aussi longtemps au moins qu'il pourra y trouver l'accommodation nécessaire pour son trafic, rien ne l'engagera à venir jusqu'à nous."

Grand Concert.

C'est ce soir qu'a lieu à l'Hôtel-de-Ville le grand concert organisé par notre organiste M. Marchand.

On fait les plus grands éloges du programme, et tout promet une soirée de plus agréables. Retenez vos sièges de bonne heure, il y aura foule.

NOUVELLES LOALES

Il y a aujourd'hui grande fête à Ste Anne de la Pérade à l'occasion d'une bénédiction de cloches. Mgr des Trois-Rivieres y assiste ainsi qu'un nombreux clergé.

Une grande retraite est prêchée en ce moment à St Grégoire par deux Rvds Pères Redemptoristes.

La température très douce jusqu'à ces jours derniers s'est légèrement refroidie. Il a fait hier une forte gelée.

Les travaux, au quai de la Commission du Havre, sont poussés avec la plus grande vigueur. La partie qui avait été abandonnée l'automne dernier, a été reprise, et est maintenant quatre pieds, au-dessus du niveau de l'eau.

La deuxième et dernière section, touche maintenant le fond de la rivière.

Si les temps d'automne ne sont pas trop durs, on peut s'attendre que le quai sera terminé au premier Janvier 1885.

Les familles des voyageurs canadiens engagés pour l'expédition d'Egypte, ont reçu samedi dernier, le premier paiement sur leurs gages.

C'est M. Joseph Thompson, comptable bien connu de cette ville, qui est chargé de faire ce paiement tous les mois.

Le vapeur *Marie-Louise*, qui faisait le trajet entre Nicolet et cette ville, a cessé ses voyages; il s'en va tenir une ligne de Ste Croix à Québec.

Le défaut d'encouragement serait parait-il la cause de ce départ.

"Nous avons assisté à une très intéressante partie de Balle (Base-Ball) qui a eu lieu sur le terrain du collège, et jouée entre le club "St Joseph et le club "Caster"; ce dernier club est sorti vainqueur de la lutte avec 10 points (scores) sur son adversaire. Nous félicitons beau-

coup ces deux clubs de leur habileté dans l'art de jouer à la balle. Le club vainqueur a pour président Mr. Ar Gélinais. Vice prés: Mr P. Gravel; Sec Trés: MM. L. Lupien et C. Degagné; Membres: MM. E. Vanasse, L. Toutan, M. Bellemaire, E. Chandonnet Jos. Guinard.

UN SPECTATEUR.

Nous constatons avec plaisir que l'établissement de notre actif et entrepreneurial concitoyen M. Chs Dion, marchand tailleur, a pris depuis quelques mois surtout un grand développement. Ce succès est dû à l'excellence et au bon goût des articles que M. Dion a toujours en mains et à l'élégance de la coupe des habits qui sortent de sa maison.

Si l'on veut avoir un habit bien fait d'une qualité ou d'un prix quelconque c'est là qu'il faut s'adresser.

L'Explosion à Québec

NOUVEAUX DETAILS

Toutes les fenêtres de la section en voie de construction ont été mises en pièces. L'excitation était grande et toutes les personnes du voisinage étaient saisies de panique, croyant d'abord à un tremblement de terre.

La seule personne qui ait été blessée légèrement par une pierre est un nommé Martel, et M. Charlebois, le contracteur qui a été blessé à la main. Le dommage occasionné par la première explosion est considérable. Plusieurs poutres ont été fendues en morceaux. La première impression a été que c'était l'œuvre d'Irlandais ou de partisans d'Odonoval Ross, mais cette impression a été ensuite dissipée. Plusieurs membres du parlement se rendirent sur la scène et l'hon. M. Taillon resta enfermé durant une heure avec le juge des Sessions.

Ils avaient terminé leur entrevue au moment où la seconde explosion eut lieu sur le côté nord-est de la même bâtisse. Certaines parties de l'édifice sont tellement endommagées qu'il est douteux qu'on puisse les réparer sans jeter à terre des murs entiers.

La seule preuve qu'il y ait jusqu'à présent une petite valise de quatre pieds de longueur sur deux pieds et demi de largeur qui avait été placée au lieu de l'explosion et à laquelle les ouvriers n'attachèrent aucune importance croyant qu'elle avait été placée là par le contracteur.

Toute l'affaire est jusqu'à présent enveloppée de mystère.

L'explosion se fit entendre à une distance considérable.

Le marché Montcalm situé à un quart de mille trembla sur sa base et ceux qui étaient à l'intérieur s'effrayèrent épouvantés croyant qu'ils allaient être ensevelis sous ses ruines.

Plusieurs personnes perdirent connaissance. Les gardes militaires sont en faction en face des divers magasins à poudre et la manufacture de cartouches comme mesure de précaution.

Grand nombre de personnes ont visité cette après-midi la scène de l'accident. La conversation roulait sur l'explosion et sur les motifs pour lesquels de la dynamite a été mise là.

Un fort détachement de police entoure les bâtisses, où personne n'a la permission d'entrer, si ce n'est que pour affaires officielles.

A quatre heures de l'après-midi, le colonel Vohl, chef de police, accompagné des détectives locaux et d'une bande d'ouvriers munis de pioches et de pelles sont descendus dans les bâtisses au moyen d'une échelle afin de déblayer les débris, et de chercher quelque nouvelle trace. Une escouade de nos volontaires permanents de la Batterie A, sous le commandement du lieutenant-colonel Cotton et du capitaine Dewey ont été appelés et font actuellement la garde sur les terrains en face de l'édifice où l'accident est arrivé.

A 4 30 heures, la rumeur, qui a circulé qu'une troisième explosion allait avoir lieu à 5 heures, a eu pour effet de faire quitter la place, vers cette heure, à beaucoup de personnes auxquelles elles ont été communiquées. Mais c'était là, sans aucun doute, une histoire lancée par quelqu'un qui voulait s'amuser.

Des canadiens-français, employés dans les bâtisses, prétendent, dit-on, que c'est là l'œuvre des dynamitards, tandis que l'opinion qui prévaut actuellement est que l'explosion est le fait d'une ou plusieurs personnes animées par des motifs plus directement intéressés que les motifs des dynamitards.

M. Charlebois, le contracteur est rapporté avoir dit que tous les dégâts pourraient être aisément réparés en trois ou quatre jours, mais cette opinion est risquée, vu l'apparence délabrée du mur près duquel la deuxième explosion a eu lieu.

Les autorités ont tenu une enquête minutieuse, et nul doute que chaque pierre sera examinée en tous sens.

Le peuple s'indigne à la pensée que l'argent public est ainsi gaspillé, et l'indignation s'accroît à chaque instant. Le gouvernement n'attendait plus que l'achèvement de cette bâtisse pour convoquer les chambres. Il ne restait déjà plus qu'une partie du plancher à faire pour terminer les gros travaux. L'on ne sait pas maintenant si cette explosion aura pour effet de retarder la convocation des chambres.

Martel était le seul menuisier sur place lorsque la première explosion a eu lieu. Il a été plus sérieusement blessé qu'on ne l'avait dit d'abord. Un fragment de pierre de 1/2 de pouce d'épaisseur l'a frappé sur le cou, et est entré dans la chair. Il a été extrait depuis, mais d'autres fragments sont encore restés.

L'explosion a eu lieu à l'heure du dîner; ce qui a heureusement évité de nombreuses pertes de vie.

Quelques-uns paraissent dire qu'une machine infernale, avait été convertie de pierres, mais aucun vestige n'est resté pour corroborer ces dires.

Les pertes sont estimées à \$15,000. Les ministres se sont réunis cette après-midi, et après enquête sur les circonstances de l'affaire ils ont décidé d'émaner une proclamation offrant \$1,000 de récompense à quiconque révélera des renseignements sérieux sur l'explosion, ou les noms des auteurs.

J. de Québec.

L'entrepreneur Charlebois disait, samedi soir, que le Journal de Québec, que le mal causé au palais législatif serait une petite affaire qu'il pouvait réparer dans un huitaine de jours.

Mais il basait son opinion sur un premier examen.

Il est probable qu'il ne pouvait alors apprécier toute l'étendue des dommages. Les uns les estiment à \$5,000, d'autres à \$15,000 et même à \$30,000.

Ce dernier chiffre, croyons-nous, est très exagéré.

Il paraît qu'une femme de la Pointe-Lévis a fait une déclaration importante à la police de Québec Elle aurait, pensionne, la semaine dernière, quatre individus parlant la langue anglaise, qui se sont conduits chez elle de manière à faire soupçonner qu'ils sont les auteurs de l'attentat de samedi.

Ces quatre individus avaient, dans l'une de leurs chambres, une petite valise et un sac répondant à la description des deux objets qui ont été trouvés, samedi matin, par un ouvrier du nom de Petit, dans un coin du palais législatif.

De plus, la disparition de ces hommes, vendredi soir, et la vue de quatre individus, sautant d'un châssis de la façade du palais législatif, à 9 heures, le même soir, corroborent le soupçon qu'ils sont les coupables.

Les membres du cabinet se sont assemblés, cette après-midi, pour augmenter de plusieurs milliers de piastres la récompense déjà offerte par le gouvernement, samedi, pour la découverte des coupables.

M. Charlebois, entrepreneur, offre aussi, nous dit-on, une récompense de \$500 pour le même objet.

Le gouvernement doit aussi prier le Conseil-de-ville de contribuer sa quote-part à cette œuvre.

Ce qui est arrivé, samedi, paraît être le commencement d'exécution de projets fâcheux, contre lesquels les autorités d'Outaouais sont en garde depuis l'arrivée du nouveau gouverneur-général.

CANADA: PROVINCE DE QUEBEC COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivières No. 224.

Dame MARIE ALMEZINE PANNETON, de la cité des Trois-Rivières, épouse de Jean-Baptiste Normand, veuve, gardien des Estacades de la rivière St-Maurice, du même lieu, dûment autorisée à ester en jus.ice.

Le dit JEAN-BAPTISTE NORMAND, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le treize octobre courant. Trois-Rivières, 13 octobre 1884.

HOULD & GRENIER Avocats de la Demanderesse.

Ventes par le Shérif.

C. S. No. 64 Martel vs Millette et John Ryan, adjudicataires de l'enchère de Trois-Rivières, No. 793 du cadastre, avec les maisons dessus construites, circonstances et dépendances.

BUREAU DU SHERIFF CHARLES DUMOULIN Shérif. Trois-Rivières 9 Oct. 1884.

CALE SECHE Colombie Anglaise

Des SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au sous-signé et portant la suscription "Soumission pour cale sèche, C. A." seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, le 20 SEPTEMBRE 1884 inclusivement pour la construction et le parachèvement de la cale sèche en partie finie dans le port d'Esquimaux, Colombie Anglaise, suivant les plans et devis que l'on pourra consulter le et après midi, le 1er Septembre prochain au département des travaux publics à Ottawa, et sur demande à l'honorable J. W. Trutch, Victoria, C. A.

Les soumissionnaires sont notifiés que les soumissions ne seront pas considérées à moins qu'elles ne soient faites sur les formules imprimées fournies, que les prix ne soient mentionnés pour chacun des items qui y sont compris, et qu'elles ne portent la véritable signature du soumissionnaire.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour la somme de \$7,500.00 fait payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de passer le contrat lorsqu'il sera requis de le faire ou manque de compléter les travaux pour l'exécution desquels il aura obtenu le contrat. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ou aucune autre. Par ordre, P. H. ENNIS, Secrétaire. Département des Travaux Publics Ottawa, 8 Août 1884.

NOUVELLE MACHINE A BATTRE

Supérieure à tous les systèmes actuellement en usage.

La nouvelle machine à battre offerte en vente par M. Nôé Remillard de cette ville, et nouvellement brevetée par MM. Durocher & Cie de St Jean est d'un mécanisme nouveau. Son efficacité supérieure consiste surtout dans sa rapidité extraordinaire. Cette nouvelle machine peut facilement battre 500 minots de grains par jour. Un enfant d'une dizaine d'années peut seul le mener à demande.

C'est une machine indispensable pour les cultivateurs. S'adresser au sous-signé NOÉ REMILLARD Manufacturier de charnes près du Marché à foin Trois-Rivières

AVIS IMPORTANT Citoyens des Trois-Rivières ET DES ENVIRONS

P. M. CONNER L'important fabricant de montres et de bijoux &c., &c., vient de s'assurer des services d'un ouvrier d'une grande habileté dans l'orfèvrerie, la bijouterie, le travail des diamants.

Cete ouvrier distingué a travaillé dans les meilleurs ateliers de Londres, Angleterre, Paris, New-York et Montréal. Il est ainsi en état de répondre parfaitement aux desirs de toute personne ordonnant un article quelconque dans sa spécialité.

Il est en état de montrer avec goût le plus exquis le diamant de la plus belle eau jusqu'à la pierre commune. Tout travaux de dorure et d'argenture ainsi que toutes espèces de gravures au seigneur peuvent être exécutés immédiatement sur commande à l'atelier de M. Conner. On répare aussi les montres et les horloges les plus délicates et les plus compliquées, comme toutes les autres du reste. Toutes sont régularisées et ajustées au temps vrai sur un chronomètre qui ne subit qu'une variation de 3 secondes en une année.

Respectueusement P. M. CONNER Importateur de montres, bijouteries, argenteries &c., 29 Rue de PLATON Trois-Rivières. N. B.—Bijoux réparés avec soin et sous le plus court délai.

Corporation des Trois-Rivières.

AVIS PUBLIC. Est par le présent donné que le rôle de perception de la cité des Trois-Rivières est complété et qu'il est maintenant déposé au bureau du sous-signé. Toutes personnes y mentionnées, comme sujettes au paiement des cotisations municipales et scolaires, sont requises d'en payer le montant au sous-signé, à son bureau, dans les vingt jours de cette date, sans avis ultérieur. Un escompte de SIX PAR CENT sera accordé sur paiement des cotisations municipales le ou avant le 21 Septembre courant.

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier. HOTEL-DE-VILLE Trois-Rivières 1er Septembre 1884

The Corporation of the city of Three-Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the collection roll of the city of Three-Rivers is complete and is now deposited in the office of the undersigned. All persons therein mentioned as subject to the payment of municipal and school taxes are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned, in his office, within twenty days from this date, without further notice. A discount of six per cent will be allowed on payment of the said municipal taxes on or before the 21st September.

J. G. A. FRIGON, Secretary-Treasurer. City-Hall, Three-Rivers, sept. 1 18 1884.

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières. Vu la Requête à nous présentée ce jour par la Banque du Peuple corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, laquelle Requête demande qu'un curateur soit nommé à la succession vacante de feu Jean Demers, en son vivant commerçant de la paroisse de Gentilly; vu la preuve et les pièces produites au soutien de la dite Requête, Nous ordonnons que par un avisement à être publié deux fois, savoir: Jeudi et Lundi prochain, en langue française, dans le papier nouvelles appelé "Le Journal des Trois-Rivières" publié en la cité des Trois-Rivières, les parents et créanciers du dit feu Jean Demers soient convoqués, notifiés et requis de s'assembler en la salle d'audience, au palais de justice en la cité des Trois-Rivières, le quatre Octobre prochain, à dix heures de l'avant midi pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur à la dite succession vacante du dit feu Demers.

Trois-Rivières, 22 sept. 1884. (Signé) ALFRED DESILETS. P. C. S. Certifié F. X. GUILLET Dép. P. C. S.

HUILE ELECTRIQUE MAGIQUE DE BOURK.

RENEDE SANS EGAL contre les maux de tête, maux de gorge, douleurs rhumatismales, maladies d'intestin, fraspèle, charbon, a maladies de foie, choléra et fièvres de toutes sortes. Il guérit instantanément les douleurs les plus fortes, en suivant à la lettre la direction jointe à chaque bouteille.

Ce remède est un composé végétal des plus précieux: Il contient de l'huile de menthe, des essences de thym, du parégorique, de l'huile de sassafras, de gomme de tempère, etc., etc. Il est incontestablement le remède le plus économique tant par sa force concentrée que par l'énergie puissante qu'il exerce sur la maladie.

En vente chez tous les pharmaciens et les épiciers Prix: 25 ct. la bouteille. 1 doz \$1.75; 12 doz \$18.00. Tous les marchands qui désirent se procurer ce remède peuvent s'adresser maintenant à Nicolet au sous-signé C. BOURK.

AVIS AUX NOTAIRES.

Un Notaire trouverait à se placer avantageusement dans la paroisse riche de St Jacques du Mineur Comté Laprairie, en achetant la propriété du Mineur sous-signé, à des conditions faciles; qui désire retirer des affaires professionnelles, pour se rapprocher de sa famille. Les Trois-Rivières, 23 Septembre 1884. Par ordre J. B. LABELLE, Gérant. OL. ON. DESILETS, Agent.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le 14 Novembre 1884 pour le transport des Malles de sa Majesté sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années six fois par semaine, aller et retour, entre St-Justin et Pont de Maskinongé à partir du 1er Janvier prochain; le transport se fera en voiture convenable via Maskinongé, la Malle partira de St-Justin.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions, du Contrat projeté seront en vue aux Bureaux de Poste de St Justin et Pont de Maskinongé où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission. G. A. BOURGEOIS Insp. des Postes.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES POSTES, Trois-Rivières 9 Octobre 1884

PROVINCE DE QUEBEC District des Trois-Rivières. Je, Alphonse Turcotte, comptable, de la cité de Montréal, donne par le présent, avis que par jugement rendu le sept octobre courant, j'ai été dument nommé curateur aux biens de la succession vacante de feu Jean Demers, en son vivant commerçant de la paroisse de Gentilly.

Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations dûment attestées devant moi, d'ici à vingt jours. A. TURCOTTE, Curateur. Bureau de Kent & Turcotte No. 7 Place d'Armes Montréal. Montréal 7 Octobre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC District des Trois-Rivières. In re J. A. TESSIER Requête. Avis public est par le présent donné que le Soussigné a été nommé le vingt-quatre Septembre courant, Curateur aux biens de la succession vacante de feu Philippe A. Tessier, en son vivant, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, Comté.

Toute réclamation contre la dite succession doit être produite entre mes mains sans délai. Trois-Rivières, 25 Septembre 1884. ROCH MONTREUIL, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, cultivateur.

Credit Foncier Franco-Canadien.

Prêts sur hypothèques pour 5 ou 10 ans sans amortissement, et de 10 à 50 ans avec amortissement. L'emprunteur a la facilité de rembourser quand il le veut. La Société n'a d'autre but que de servir le public en ce qui concerne les prêts, tous les praticiens sont admis à faire des demandes et à instrumenter pour leurs clients. En s'adressant au sous-signé on recevra des circulaires donnant tous les détails nécessaires. E. J. BARBEAU, Directeur, Montréal. 14 août 1884.—Gm

G. I. BARTHEL AVOCAT & C. R.

ET Cid-devant député aux communes pour Richelieu. Ayant, depuis un an, fixé sa résidence à Trois-Rivières, où il se rendra régulièrement, le mercredi de chaque semaine pour recevoir les affaires qu'on voudra bien lui confier.

Les autres jours, on pourra le voir à son bureau, No. 44, Rue du Fleuve, porte voisine de l'Hotel St James, à Trois-Rivières. M. Barthel suivra les termes des Cours à Trois-Rivières et à Montréal ainsi que les Cours de Révision et d'Appel et se flatte de pouvoir donner entière satisfaction à tous ceux qui l'emploieront. Trois-Rivières 1er Octobre 1884.

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné, que la soussignée sera responsable d'aucune dette contractée en son nom sans un ordre écrit et signé de sa propre main. DAME FLAVIE BELANGER. St Célestin, 22 Sept. 1884.

DISSOLUTION DE SOCIETE

La Société professionnelle de Messieurs Turcotte & Paquin est dissoute. Trois-Rivières 3 Septembre 1884 TURCOTTE & PAQUIN.

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières. COUR DE CIRCUIT (En Vacances) Le troisième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt quatre No. 162 SEVERE LEDUC Ecuyer Marchand de la paroisse de Bécancourt Demandeur

ADOLPHE TOUSIGNANT, journalier ci devant de la dite paroisse de Bécancourt et actuellement résidant aux Etats-Unis d'Amérique Défendeur

Sur motion de la part du Demandeur et autant qu'il appert par le rapport de Benoit Lassalle un des Huissiers jurés dans le District des Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au dos de la sommation en cette Cause, que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District de Trois-Rivières, qu'il a laissé le domicile qu'il avait autrefois en la paroisse de St Etienne de Grés et qu'il est absent de la Province de Québec. La Cour ordonne que le dit défendeur soit notifié par un avisement à être publié deux fois en langue française dans Le Journal des Trois-Rivières et deux fois en langue anglaise dans The Trifolium Trader papier nouvelles tous deux publiés en la cité des Trois-Rivières, de comparaitre en cette Cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avisement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié (Signé) F. X. GUILLET, Dép. P. C. S.

A.A.S.

A partir de Dimanche, le 28 septembre courant, et jusqu'à la fin de la navigation, le Bateau à vapeur Trois-Rivières, partira des Trois-Rivières pour Montréal et les Ports intermédiaires à MIDI au lieu de une heure comme ci-levait. Par ordre J. B. LABELLE, Gérant. OL. ON. DESILETS, Agent. Les Trois-Rivières, 23 Septembre 1884.

EMPLATRES!

Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (ciroines) direct de la manufacture, et nous sommes certain qu'ils sont friches. Emplâtres Fortifiants, Emplâtres Réchauffants, Emplâtres au Fer, Emplâtres à la gomme de Pruche, Emplâtres au Poix de Bourgogne, Emplâtres à la Belladonne, Emplâtres à la Moutarde, Etc., Etc.,

Notre assortiment de BANDAGES HERMAIRE est complet, ainsi que celui de Bretelles pour épaules coucibus etc., etc. Assortiment complet de portefeuilles, de portemonnaies de bourses, etc., etc.

PARFUMS

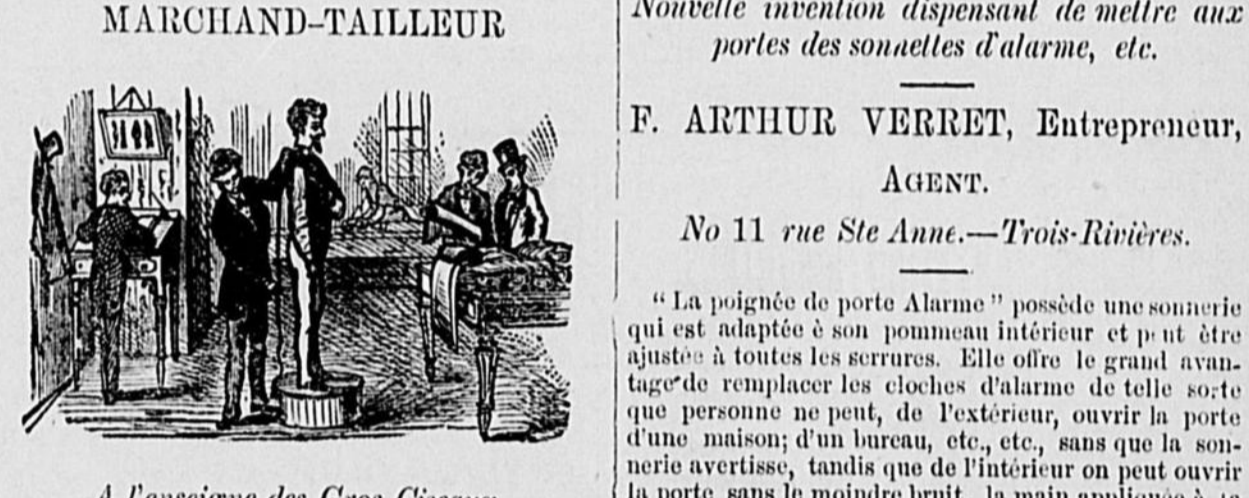
Parfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger. Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui sont un spécifique pour Indigestion et Constipation. Prix: 25 cts la boîte. Le Remède Saint-Cyr est le remède par excellence pour le Rhume, la toux, etc. — 25 cts la bouteille. Poudres Epizootiques (de condition) pour donner aux chevaux et bêtes à cornes Faites en usage et soyez convaincu.

Assortiment complet de médecines potentées et propriétaires. Tous commandés par la malle reçoivent une attention et diligence particulière

HOERNER & WILLIAMS CHIMISTES, TROIS-RIVIERES

AGENT POUR LES LUNETTES B. LAURENGE 24 Janvier 1884.

CHAS. DION, MARCHAND-TAILLEUR



A l'enseigne des Gros Ciseaux, 175 Rue Notre-ame 175 Successeur de la Maison

DION & LORD.

Grande importation d'Automne!!! NOUVEAU STOCK.

Un choix des articles les plus à la mode, comme les plus convenables sous le rapport de la qualité et des prix vient d'être reçu pour la saison. C'est le meilleur assortiment qu'on ait encore pu réunir en fait de Draps, Tweeds écossais et anglais, Marchandises françaises, Collets, cols cravatés, Chemises blanches, etc., etc. Paraphuies et Machintoshes.

SPECIALITE DE PARDESSUS EN "MELTON" DOUBLÉ DE FOURRURES. HABILLEMENTS complets depuis \$12.00 en montant. LES PATRONS SONT DES PLUS NOUVEAUX.

Des ouvriers de première classe sont attachés à l'établissement. N. B.—Monsieur Dion s'est assuré les services de son ancien associé M. Lord; en sorte que cette maison sera toujours en état de donner la même satisfaction que par le passé à ses pratiqués.

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières. COUR DE CIRCUIT Le dix-huitième jour de Septembre Mil huit cent quatre-vingt-quatre. No 815 ALEXANDRE BAPTIST, commerçant de bois de la Cité des Trois-Rivières Demandeur

THOMAS GUIMOND, de la paroisse St Etienne des Grés Défendeur

Sur motion de la part du Demandeur en autant qu'il appert par le rapport de Benoit Lassalle un des Huissiers jurés dans le District des Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au dos de la Sommation en cette Cause, et par l'adjudicatif produit que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District de Trois-Rivières, qu'il a laissé le domicile qu'il avait autrefois en la paroisse de St Etienne de Grés et qu'il est absent de la Province de Québec. La Cour ordonne que le dit défendeur soit notifié par un avisement à être publié deux fois en langue française dans Le Journal des Trois-Rivières et deux fois en langue anglaise dans The Trifolium Trader papier nouvelles tous deux publiés en la cité des Trois-Rivières, de comparaitre en cette Cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avisement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié, F. X. GUILLET, Dép. P. C. S. HONAN & TOURIGNY Proc du Demandeur.

Moulin à Vendre.

Le sous-signé offre en vente un moulin à scie en excellent état en même temps que la propriété sur laquelle est situé le moulin. Cette propriété contient 6 arpents de large sur 28 de profondeur dont 12 arpents en superficie en culture, le reste en bois debout. Il y a une bonne maison. Le tout situé dans le 2me rang de Dulstrode. Conditions faciles. S'adresser au propriétaire JOHNNY MORRISSETTE, St Grégoire.

POIGNEE DE PORTE A SONNETTE.

Nouvelle invention dispensant de mettre aux portes des sonnettes d'alarme, etc.

F. ARTHUR VERRET, Entrepreneur, AGENT. No 11 rue Ste Anne.—Trois-Rivières.

"La poignée de porte Alarme" possède une sonnerie qui est adaptée à son pommeau intérieur et peut être ajustée à toutes les serrures. Elle offre le grand avantage de remplacer les cloches d'alarme de telle sorte que personne ne peut, de l'extérieur, ouvrir la porte d'une maison; d'un bureau, etc., etc., sans que la sonnerie avertisse, tandis que de l'intérieur on peut ouvrir la porte sans le moindre bruit, la main appliquée à la poignée étouffant le son. Le même mécanisme permet d'arrêter à loisir la sonnerie et aussi de barrer la porte comme par un tour de clef.

Cette nouvelle poignée devient d'une utilité incontestable pour les demeures privées, les bureaux, les hôtels, pour tout appartement en un mot où l'on a intérêt à ce que personne ne puisse entrer sans être signalé. M. Verret a en main des échantillons qu'on peut examiner et dont on peut faire l'épreuve pour se rendre compte de leur utilité.

L'agence de M. Verret comprend les comtés de Mas-kinongé, St Maurice, Trois-Rivières, Champlain, Portneuf et Québec, avec le droit de nommer des sous-agents. L'article est garanti pour deux ans. A. VERRET, Agent. Trois-Rivières, 14 août 1884.—3m.

AVIS PUBLIC.

In re CLEOPHAS VIGER et SAMUEL SAWYER, tous deux mouleurs et commerçants, de la Cité des Trois-Rivières, y faisant affaires comme tels, ensemble en société, sous les noms et raisons de "VIGER & SAWYER" Insolvable.

Avis est par le présent donné que Mardi le seizième jour de Septembre courant, en la cité des Trois-Rivières, à la place d'affaires et aux domiciles des dits Viger & Sawyer seront vendus par encan public d'abord tous les modèles en bois et en fonte servant à leur fonderie et ensuite tous les biens meubles et effets mobiliers que chacun d'eux possèdent. Trois-Rivières, 3 Septembre 1884. ONESIME ISAIE BERGERON, Fidéli-Commissaire.

PUBLIC NOTICE.

In re CLEOPHAS VIGER and SAMUEL SAWYER, both Moulders and Traders, of the City of Three-Rivers, doing business as such at the said place together, in Copartnership, under the name and style of "VIGER & SAWYER" Insolvable.

Notice is hereby given that Tuesday the sixteenth day of September instant, in the city of Three-Rivers, at the business place and domicile of the said Viger & Sawyer, will be sold by public auction all the wooden and iron models in use in their foundry, and all their moveables. Three-Rivers, 3th Sept. 1884. ONESIME ISAIE BERGERON, Trustee.

PURIFICATEUR RODRIGUE!

Cet appareil, nouvellement breveté, dont le mécanisme est dans une feuille de tuyaon ordinaire, donne le moyen le plus efficace et le plus économique de purifier l'air dans les maisons où édicibles quelconques. La fumée des lampes, du gaz à éclairage, du tabac, des pipes, les poussières, les odeurs produites par la cuisson des aliments, l'air altéré par la respiration de l'homme, les miasmes et toutes les substances délétères contenues dans l'air des appartements, sont continuellement et promptement enlevées par le moyen de cet appareil. L'air vicié qui exerce une influence si défavorable sur la vie et la santé est chassé par le PURIFICATEUR RODRIGUE, ce qui fait éviter les maladies débilitantes et épidémiques. PRIX: \$2.00 S'adresser à E. LORANGER, seul propriétaire. Ste Anne de la Péraie Comté de Champlain—P. Q.

CERTIFICATS. Je me sers du PURIFICATEUR RODRIGUE depuis trois mois et il m'a donné une entière satisfaction. Je recommande hautement l'appareil. Dr BARRY M. D. ars. Ste Anne de la Péraie 21 juillet 1884.

Nous avons essayé le Ventilateur de Messieurs Rodrigue et Loniger, de cette paroisse. Nous sommes heureux de pouvoir assurer au public que nous en sommes très contents. Par le moyen de cet excellent appareil, l'air est continuellement renouvelé sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir la porte ou les chassiss. En un mot nous le croyons d'une très grande utilité pour l'hygiène. Rév. FRANKS de SACRÉ-COEUR. Ste Anne de la Péraie 21 juillet 1884. Dépôt chez M. J. N. GODIN, marchand de fer, Trois-Rivières.

UNE INSTITUTRICE DISPONIBLE, bien qualifiée. S'adresser à MELLI E. B. LARIVIÈRE Trois-Rivières

CAPITAL - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

RÈGLÉES.

THE CITY OF LONDON COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maiso et dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modéré.

OUR

FAMILY KNITTING MACHINES.

Recognized to be the BEST FAMILY KNITTING MACHINE IN USE.



OUR RIBBER IS PERFECTION. Makes the Pearl Rib-Sitch one-and-one, one-and-two, one-and-three, etc., perfect in elasticity, beautiful in appearance, more durable and perfect than Hand Knitting.

HOSIERY IN THE WORLD. With more stitches in the top than in the ankle. Knits the coarsest Farmer's Yarn, Cotton, Silk, or Thread.

Send for Descriptive Catalogue and Testimonials from the Blind.

CREELMAN BROS., GEORGETOWN, ONT.

The Dominion Organ and Piano Co.



Has the largest and most complete factory in the Dominion—120,155. Highest Honor ever Awarded to any Maker in the World.

WE ARE NOW MANUFACTURING SQUARE AND UPRIGHT PIANOS. BEST IN THE MARKET.

CHALOUPES A LOUER

TENUES PAR

TREFFLE DELAURIERS RUE DU FLEUVE

Près de la Fonderie de MM. Bellefeuille & Cie

M. Deslauriers tient à la disposition du public, à toute heure, des chaloupes et des esquifs de toute dimension.

Toutes ces embarcations sont de première classe, en excellent ordre et offrent aux amateurs tout le confort désirable.

Des esquifs nauts, sortant des meilleurs ateliers, très rapides et très surs, et propres aux courses vient d'être achetés par M. Deslauriers sont disponibles.

COURSES

M. Deslauriers organisera de grandes courses à la me pour le mois de juin prochain. Avis aux amateurs.

PROPRIETE A VENDRE

Une belle propriété avec deux maison, jardin, plantation d'arbres fruitiers, 300 pieds de vignes etc. ect., située rue St Philippe nos. 110 et 114; aussi quatre lots à bâtir de 50 pds sur 120 pds sur la même rue.

Conditions faciles. S'adresser à

JEAN DEROUH, 19 Rue Baldeux, Trois-Rivières

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

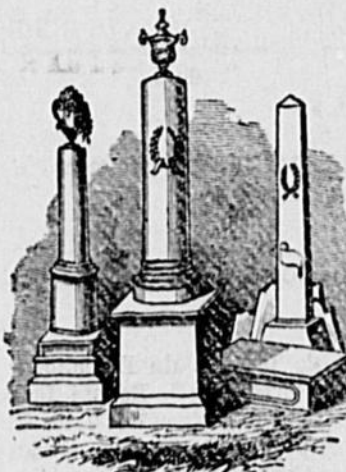
ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

No. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modistes sont attachées à l'établissement. 24 Octobre 1878.



ATELIER DE MARBRE

DES TROIS-RIVIERES

TENU PAR

E. A. LACROIX

Sculpteur sur marbre, granit, pierre, &c., &c.

M. Lacroix est en état d'exécuter avec habileté et avec tout le soin et la promptitude désirables toutes espèces de commandes pour travaux en marbre, granit et pierre.

Trésors de Musique.

INSTRUMENTALE ET VOCALE

Deux volumes richement reliés, de 600 pages chacun et contenant de la musique des grands maîtres tant vocale qu'instrumentale sont mis en vente.

M. Verreault est le principal agent pour notre ville et le district. Il passera par les demeures avec des échantillons et recevra des commandes.

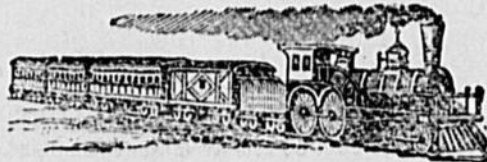
BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Lists arrival and departure times for various routes like PAR CHEMIN DU NORD, PAR GRAND-TRONC, PAR CHEMIN DU NORD, PAR TERRE.

Les lettres enregistrées doivent être maffées 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Chemin de Fer du Nord.



A PARTIR DE

LUNDI 7 SEPTEMBRE 1883

Les Trains circuleront comme suit:

Table with columns: STATIONS, Mixte, Malle, Expresso. Lists train schedules between Montreal, Quebec, and other stations.

Tous les trains de pa sagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palais et ceux de la nuit de char-dortoirs.

Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m. Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal.

En connection avec le chemin de fer du Grand-Tronc et le chemin de fer Canada Atlantique.

BUREAUX GÉNÉRAUX—QUÉBEC. BUREAUX DES BILLETS: 143, RUE ST JACQUES, MONTREAL. A L'HOTEL WINDSOR.

1er août 1882. LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

ZING, TOLE FERBLANTIERS, etc. POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de orblanteries, gazelier ventilateurs, obinets, tubes en plomb pour lavoirs etc BAINS DE TOUTE GBANDEUR ETC

L'établissement a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité.

Ordre exécuté avec soin et promptitude.

N. B.—Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, tout te espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.

Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la conscription " Soumission pour Charbon," pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publics, Ottawa.

On pourra examiner le devis et obtenir des formules de soumission à commencer de Jeudi, le 23 Mai courant, à ce Bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque pour une somme de \$250 fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 20 Mai 1884.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, Etc., Etc., Etc. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN. Trois-Rivières, 6 Août 1872.

La Banque de Québec

(ETABLIE EN 1818.)

CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque.

Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des États-Unis; achète et vend des Traités payables à quelque endroit que ce soit du Canada et des États-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable.

F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 16 février 1881.

Avis Public.

AVIS est par le présent donné que le et après le PREMIER JOUR D'AOUT PROCHAIN, et jusqu'à nouvel avis, le maximum du taux d'intérêts qui sera accordé sur les dépôts dans le Département d'Épargne sera de TROIS POUR CENT; et cela en vertu d'un arrangement conclu entre les Banques ci-dessous mentionnées faisant affaires dans cette cité.

BANQUE DE QUÉBEC. T. C. COPPIN, Gérant. BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA. E WEBB, Gérant. BANQUE D'HOCHÉLAGA. P. E. PANNETON, Gérant. Trois-Rivières 25 Juillet 1884.

LOUIS MALHIOT ENCANTEUR PUBLIC

MARCHAND A COMMISSION.

M. Malhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui. Tout correspondant par écrit recevra la plus prompte attention possible. Bureau d'affaires à GENTILLY Gentilly, Mars 1883.

AVIS. INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local.

BUREAU: No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET NOTAIRE.

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE.

Secrétaire des Commissaires Civils

Secrétaire du Bureau des Examinateurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée, No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4

(Près de l'Eglise Paroissiale.)

Oh on pourra le voir à toute heure du jour et du soir. M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

A VENDRE

Les propriétés suivantes:

No. 1.—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur situé à environ 250 pieds du Loop-Line et 60 pieds du fleuve St-Laurent.

No. 2.—Le lot de terre No. 46, faisant front comme ci-dessus, ayant une profondeur de 50 pieds sur 100.

No. 3.—La lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, contenant environ 20 acres splendide site pour résidences privées, etc. Dominé la cité de Trois-Rivières, fleuve St-Laurent et est à 10 minutes de marche du marché aux denrées.

No. 4.—Un quart de lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, connu sous le nom de Fer à Cheval (Horse Shoe) ayant front sur la rivière St-Maurice.

No. 5.—Un Moulin à farine et à moulages de première classe, avec un pouvoir d'eau intarissable possédant trois paires de moulages, deux hâteurs, un auit, le tout neuf et en parfait ordre avec maison, étable, hangar, etc., et environ sept acres de terres.

No. 6.—Une splendide ferme connue sous le nom de Elm Grove, située sur la rivière St-Maurice, à environ 12 milles de la Rivière-aux-Islets; contenant environ 475 acres dont 100 en culture avec maison, grange, étable, lait-rie, puits, etc., etc.

No. 7.—Aussi une terre à foin et un lot de terre situé dans le township Turcotte, vis-à-vis la ferme Elm Grove ci-dessus désigné, contenant environ 670 acres de terre.

No. 8.—De plus, une splendide propriété bien boisée, dans la paroisse de St-Thécle, comté de Champlain, contenant environ 500 acres de terre, située à environ 12 milles du chemin de fer des Piles et du chemin de fer projeté du Lac St-Jean, la ligne passant sur cette propriété.

No. 9.—Le lac à la Peinture, bien connu des touristes, situé sur la propriété ci-dessus, sera vendu séparément avec la partie de terre suffisante pour bâtir. Pour les termes de conditions, s'adresser au propriétaire, JAS. B. LUCKERROFE, No 22 rue des Forges, Trois-Rivières

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL

40 COIN DES RUES

St-Pierre & Bonaventure

TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

- Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire,

Pour les avocats.

- Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &

Pour les Notaires.

- Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer, Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FÈRE, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. PIERRE & BONAVENTURE, les Trois-Rivières.

CONDITIONS, Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00 Six mois do do \$1.00 Pour les États-Unis..... \$3.00 Un an, EDITION HEBDOMADAIRE do \$1.00 Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arriérés s'il y en a

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont taxées sur TYPE BREVIER, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.10 Chaque insertion suivante par ligne.....\$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme. Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom espagnole